



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Paris, 13 juin 2026*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **10 ans de la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives : un modèle français pionnier, mobilisé à l'heure de la Coupe du monde de football 2026**

Marina FERRARI, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, a présidé ce jeudi 11 juin, aux côtés de Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN, présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), la réunion plénière de la plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, à l'occasion du dixième anniversaire de sa création. Au jour même de l'ouverture de la Coupe du monde de football 2026, cette réunion a permis de dresser le bilan de dix années d'action collective au service de l'intégrité du sport et de présenter le dispositif de vigilance renforcée déployé pour la compétition.

#### **1. Dix ans d'un modèle français pionnier au service de l'intégrité du sport**

Mise en place dès le 28 janvier 2016 par un accord entre les autorités publiques, le mouvement sportif et les opérateurs de paris sportifs, sans attendre l'entrée en vigueur de la convention de Macolin du Conseil de l'Europe, la plateforme nationale a fait de la France l'un des pays précurseurs de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives. Son existence a été consacrée dans le code du sport par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, et la convention de Macolin a été ratifiée par la France le 21 juin 2023.

Présidée par la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et coordonnée par l'ANJ, la plateforme réunit l'ensemble des acteurs engagés dans cette lutte : les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Finances et des Sports et leurs services opérationnels (Parquet de Paris, service central des courses et jeux, Tracfin), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les délégués intégrité des fédérations les plus exposées, les représentants des ligues professionnelles, des arbitres et des athlètes, ainsi que les opérateurs de paris sportifs.

En dix ans, le marché des paris sportifs a connu une croissance considérable : de 448 millions d'euros de mises en 2010, année de l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne, à plus de 11,5 milliards d'euros en 2025. Face à cette expansion, le modèle français a démontré sa robustesse. Il repose sur une liste limitative des compétitions ouvertes aux paris, tenue par l'ANJ, qui concilie l'attractivité de l'offre légale avec la prévention des risques de manipulation, complétée par le pouvoir de la présidente de l'ANJ d'interdire les paris sur une compétition en cas d'indices graves et concordants de manipulation.

#### **2. Une vigilance renforcée pour la Coupe du monde de football 2026**

Alors que s'ouvre ce jour la Coupe du monde de football, qui se déroule jusqu'au 19 juillet aux États-Unis, au Canada et au Mexique, la réunion plénière a permis de passer en revue le dispositif de surveillance mis en place pour la compétition. Fort de l'expérience acquise lors de

l'Euro 2024 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ce dispositif s'appuie sur une coordination étroite entre la plateforme française, ses homologues du Groupe de Copenhague et les acteurs internationaux de l'intégrité du sport.

Le volume exceptionnel de matchs et de mises attendu pendant la compétition appelle une mobilisation accrue de l'ensemble des membres de la plateforme : surveillance renforcée des paris atypiques et suspects par l'ANJ, remontée rapide des signalements par les opérateurs agréés et vigilance particulière du mouvement sportif.

### **3. De nouvelles perspectives pour les dix prochaines années**

À l'occasion de cet anniversaire, les membres de la plateforme ont échangé sur les perspectives d'évolution de sa gouvernance et de ses moyens d'action, afin de consolider le modèle français face à des risques en constante mutation : internationalisation des réseaux criminels, développement de l'offre illégale de paris en ligne et nouvelles formes de manipulation.

Cette réunion plénière était également la dernière présidée par Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN pour l'ANJ, dont le mandat s'achève le 15 juin prochain. La ministre a salué son engagement constant, depuis 2020, en faveur de l'intégrité des compétitions sportives et du rayonnement international du modèle français.

#### **Citations**

**Marina FERRARI, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative :** *« Au fil de cette décennie, la France s'est affirmée parmi les États les plus engagés dans la prévention et la lutte contre les manipulations sportives. Cette dynamique s'est construite grâce à une coopération entre tous les acteurs concernés, et ce dès le premier jour. Nous pouvons être fiers du modèle que nous avons consolidé ensemble que ce soit en matière de surveillance avancée des compétitions, de la régulation rigoureuse des paris sportifs et de l'engagement des différents acteurs sur ces sujets. »*

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN, présidente de l'Autorité nationale des jeux :** *« Les outils de régulation dont s'est dotée la France pour lutter efficacement contre les manipulations sportives la protègent et méritent d'être diffusés largement, au sein du groupe de Copenhague, notamment, car la problématique dépasse désormais nos frontières. Afin de renforcer notre action nationale, l'engagement de tous doit se poursuivre pour protéger les sportifs, parfois eux-mêmes exposés au jeu excessif. »*

#### **La plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives**

Prévue par la convention de Macolin du Conseil de l'Europe, seul instrument juridique international en la matière, la plateforme nationale a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les autorités publiques, le mouvement sportif, les opérateurs de paris sportifs et d'autres acteurs nationaux et internationaux, pour lutter plus efficacement contre la manipulation des compétitions sportives.

Mise en place par un accord du 28 janvier 2016, elle a été consacrée par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Elle est présidée par la ministre chargée des sports et réunit les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Finances et des Sports, des représentants du mouvement sportif (CNOSF, fédérations, arbitres, athlètes) ainsi que les opérateurs de paris sportifs. L'ANJ assure le rôle de coordinateur de la plateforme : elle reçoit, centralise et analyse les signalements relatifs aux paris atypiques et suspects pris sur des compétitions sportives organisées en France ou ouvertes aux paris sur le territoire national.

---

## **CONTACT PRESSE**

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37